

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015

2015_A265

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation du principe de l'établissement d'une convention triennale multipartenariale 2016 - 2018 entre la Fondation du Camp des Milles et ses partenaires publics et privés pour son fonctionnement

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(en)t Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien– PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_06

CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Approbation du principe de l'établissement d'une convention triennale multipartenariale 2016 - 2018 entre la Fondation du Camp des Milles et ses partenaires publics et privés pour son fonctionnement.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La CPA a financé en 2009, 2010, 2011, 2013 et 2015 le fonctionnement du Mémorial des Milles au moyen de dotations en capital non consommables d'un montant total de 5 M €. Il vous est proposé par la présente délibération d'approuver le principe de l'établissement d'une convention triennale multipartenariale 2016 -2018 entre la Fondation du Camp des Milles et ses partenaires publics et privés, afin de lui garantir les ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Exposé des motifs :

La CPA a financé en 2009, 2010, 2011, 2013 et 2015 le fonctionnement du Mémorial des Milles au moyen de dotations en capital non consommables pour un montant total de 5 M €.

Le montant des dotations non consommables en capital de la CPA doit procurer des intérêts financiers équivalents à une dotation de fonctionnement de la Communauté du Pays d'Aix prévue initialement par la Fondation.

La dotation en capital de la Fondation du Camp des Milles permet à la Communauté du Pays d'Aix de ne pas abonder chaque année au fonctionnement de la Fondation et du Mémorial des Milles par des subventions récurrentes prises sur la section de fonctionnement. Les autres collectivités territoriales et l'État attribuent, quant à eux, des subventions de fonctionnement annuelles à la Fondation du Mémorial des Milles.

Dans la continuité de ces dotations et au regard de l'utilité publique du projet, il conviendrait de pouvoir fixer les ressources de la Fondation au moyen d'une convention multi-partenariale et pluriannuelle 2016-2018 entre la Fondation du Camp des Milles et ses partenaires publics ou privés, qui démontreraient ainsi leur volonté de pérenniser leur soutien au projet. Cette convention constituerait également un outil prospectif qui permettrait à la Fondation d'adapter son projet et sa gestion à ses ressources.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A189 du 23 octobre 2009 relative à la création d'une dotation en capital à la «Fondation du Camp des Milles : mémoire et éducation» ;

VU la délibération 2009-A196 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009 approuvant l'adhésion de la CPA au conseil d'administration de la Fondation du Camp des Milles, reconnue d'utilité publique ;

VU la délibération du Bureau Communautaire n°2009-A189 du 20 février 2014 approuvant le principe de doter en capital non consommable la Fondation du Camp des Milles pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

VU la délibération du Bureau Communautaire n°2009-A288 du 8 octobre 2015 attribuant à la Fondation du Camp des Milles un fonds de dotation non consommable de 1 000 000 € au titre de l'exercice 2015 ;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 17 décembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de l'établissement d'une convention multipartenariale et triennale 2016-2018 entre la Fondation du Camp des Milles et ses partenaires publics et privés, afin de lui garantir les ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation du principe de l'établissement d'une convention triennale multipartenariale 2016 - 2018 entre la Fondation du Camp des Milles et ses partenaires publics et privés pour son fonctionnement

Inscrits	92
Votants	88
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	88
Majorité absolue	45
Pour	88
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015